

Souveraineté La Solution inc.

La sécurité prime (Pont Champlain)

Comme un jugement rendu dans la cause d'un travailleur de la construction qui portait un turban et un contracteur général (MC Engineering), le juge qui entendait cette cause accordait son jugement en faveur du contracteur en disant: "la sécurité prime sur la liberté de religion", c'était en 1975 à Jarvis Ontario.

Le peuple québécois n'est pas inférieur aux ontariens. Notre sécurité est primordiale, c'est la vie ou une mort certaine, advenant un bris du pont qui plongerait plusieurs voitures et ses occupants dans le fleuve. Pour des gens qui vivent à l'extérieur du Québec (Ottawa), ils nous disent que le Pont Champlain sera payant, en sous-entendu (plus payant pour eux). Il ne faut pas oublier que nous leur envoyons plus de \$50 milliards en impôts annuellement et qu'ils viennent chercher allègrement plus de \$35 milliards en points d'impôts (taxes de toutes sortes: cigarettes, alcool, essence, voitures, etc.).

Solution: sécurité oblige et ordonne.

Pour le Pont Champlain, que sa construction débute ce printemps et que l'échéancier ne soit pas plus de trois ans et ceci sans payage; nous ne voulons pas payer deux fois.

Advenant le non vouloir du fédéral, que le Québec construise le pont à sa manière tout en respectant l'échéancier de trois ans, qu'il soit mis en service à la fin de 2018 et que les fonds nécessaires pour la construction soient pris à même les fonds de la Caisse de dépôts et de placements et que l'impôt retenu par un employeur destiné à Ottawa soit acheminé à Québec; ceci par une demande écrite et signée par l'employé.

Québec pour sa part enverrait tous les trois mois à Ottawa un état de compte décrivant le déboursés du pont moins les rentrées d'impôts et ceci jusqu'au paiement final.

Revenu Québec enverrait une lettre à tous les travailleurs, que l'impôt fédéral a été acheminé à Revenu Québec; au début de chaque année ils recevront le montant d'impôt fédéral à ajouter au T4 du fédéral pour fin de rapport d'impôts annuel.

La sécurité des québécois prime et ordonne.

.....
Formulaire

Je vous ordonne que les retenues d'impôts fédéral, que vous retenez à la source de mon salaire, soit acheminées à Revenu Québec en lui signifiant ce montant et ceci jusqu'à nouvel ordre.

Nom et prénoms du salarié _____
Nom et adresse de l'employeur _____
.....

(Faites parvenir à Revenu Québec une copie du formulaire que vous avez déposé auprès de votre employeur et indiquez clairement votre nom et prénom, adresse complète, téléphone et courriel).